



Certificat Individuel

Mise en vente, Vente de produits Phytopharmaceutiques / Renouvellement

**En
formation continue**

Dates

Voir calendrier

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00
Soit 7 heures de formation.

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif

Nous contacter

Intervenants(es) pédagogiques

Marie-Hélène MUSCAT
Sylvain RACAMIER

Campus

Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90

cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de
résultat sur notre site internet.



Les objectifs pédagogiques

- identifier les composants des produits phytosanitaires.
- Identifier les risques au stockage et à la vente des produits phytopharmaceutiques.
- Respecter la réglementation liée à la vente.
- Sensibiliser aux risques environnementales et de santé public lié à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Public concerné et modes de financement

Personnes effectuant la vente de produits phytopharmaceutiques.
Responsables ou vendeurs de jardineries.
Responsables ou vendeurs de produits professionnels.

Modes de financement : CPF ; France Travail ; OCAPIAT...

Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français et opérations de base.
Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation
Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé Sécurité Applicateur et espace ouvert au public (2 heures)
- Réduction de l'usage des produits et méthodes alternatives (3 heures)

Modalités pédagogiques

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques, fiches de reconnaissance.
Matériel de traitement, réglage...


Méthodes d'évaluation

Questionnement à l'oral, QCM, Jeu.

Validation de la formation

Une attestation (bordereau de score) pour la délivrance du renouvellement au Certificat Individuel et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.
(Certification au RS n°5654-01/01/2022 / Ministère de l'Agriculture)

Contact : Marie-Hélène MUSCAT 04 90 60 80 90
marie-hélène.muscat@educagri.fr

 *Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr

